

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Février 2010 à 21 heures

-----

**Présents :** M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIÈRE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

### Ordre du jour :

- Maison de santé pluridisciplinaire
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et en renouvelant ses vœux pour ce premier conseil de l'année 2010. Il rappelle les différents points prévus à l'ordre du jour.

### MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Patricia PIGNON-VIVIER retrace l'historique du projet. L'idée du départ fut en 2006 d'étudier l'implantation d'une maison médicale privée comprenant médecins, kinés, dentistes. Ce projet s'est arrêté compte tenu du lourd investissement que cela représentait. L'idée a été alors reprise par la collectivité et a cheminé peu à peu. A l'automne 2008, la commission municipale a adressé aux professionnels médicaux des 4 cantons un questionnaire pour recenser leurs besoins et leurs souhaits.

Des réunions sous l'égide du conseil de l'ordre des médecins se sont tenues sur Castillonès et Monflanquin pour évoquer ces projets qui ont pour but de garder dans chaque village une offre médicale la meilleure possible. Le dossier de Monflanquin a été transmis à la CODDEM (organisme départemental créé début 2009) qui a souhaité une étude élargie aux 4 cantons. Une réunion tenue sur les 4 cantons fin Octobre 2009 a conclu à la nécessité de conserver les médecins sur chaque village d'où la relance du dossier communal.

Monsieur le Maire a recontacté le CAUE pour faire une étude de faisabilité sur le site de l'école primaire. Ce dossier a été transmis au ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, accompagné des dossiers présentés à la CODDEM et au SMAV LOT fin 2008 car une opportunité de subvention se présentait.

L'étude du CAUE prévoit la transformation des locaux de l'école primaire (environ 900 m<sup>2</sup>) et la possibilité d'extension (environ 300 m<sup>2</sup>) pour un coût total Hors Taxes de 1 700 000 Euros. Un tel projet est incompatible avec les possibilités financières de la commune, sa réalisation n'est possible qu'aidée de subventions. Monsieur le Maire se félicite pour Monflanquin de l'attribution de 800 000 Euros annoncée par le Ministre pour ce dossier, cela devrait rendre l'opération réalisable.

Christine GONZATO-ROQUES se réjouit également de l'avancée du projet mais trouve précipité son aboutissement. Il lui paraît nécessaire de prendre plus de temps pour la réussite du projet. Elle trouve nécessaire que le dossier se mette en conformité avec la CODDEM et souhaiterait connaître l'avis de la communauté des communes sur le mode de fonctionnement envisagé. Bernard RAFFIÉ indique que le projet a été présenté au bureau de la communauté des communes mais que les modalités de fonctionnement n'ont pas été encore abordées.

Olivier DOURTHE demande qui a déposé le dossier de demande de subvention ? Monsieur le Maire indique avoir transmis la demande avec l'appui de Monsieur le Sénateur car la communauté des communes n'a à ce jour pas la compétence santé. Olivier DOURTHE trouve étrange de demander une subvention pour une autre collectivité et demande si d'autres demandes ont été faites. Monsieur le Maire répond que oui ; Le SMAV LOT a été sollicité. Olivier DOURTHE indique qu'il est favorable au projet à condition qu'il ne lèse pas d'autres territoires. Il trouve le procédé exceptionnel et aurait souhaité travailler sur le projet avant que ne soit proposée une délibération. Monsieur le Maire indique que la délibération ne porte pas sur l'aménagement des locaux mais sur l'opportunité du projet, son lieu et la demande de prise en charge par la communauté des communes.

Nathalie FOUNAUD-VEYSSET et Christine GONZATO-ROQUES expriment leur désaccord sur le choix du lieu de l'implantation car cela a pour conséquence de transférer les écoles communales sur le Cap del Pech.

Olivier DOURTHE pense que le projet des écoles est primordial et qu'il faut commencer par là. Monsieur le Maire répond que la santé est également importante et que ce n'est pas le lieu de l'école qui fait l'éducation de nos enfants.

Eric CANCEL indique qu'une subvention ne fait pas tout et qu'il convient de s'assurer de l'appui des professionnels. Monsieur le Maire précise que la demande provient des professionnels, que ce sont les médecins qui sont les premiers intéressés et c'est pour cela qu'ils ont conduit le projet. Les paramédicaux seront sollicités dans un deuxième temps.

Christine GONZATO-ROQUES et Olivier DOURTHE demande si le collège est aux normes de sécurité et s'il est possible d'avoir une copie du compte rendu de la commission de sécurité. Jacques LABROUE répond qu'il n'y a aucun problème et qu'en tant que membre de la commission de sécurité, il est à même d'affirmer que le collège est aux normes.

Nathalie FOUNAUD-VEYSSET et Olivier DOURTHE pensent que l'on pourrait attendre pour voter sur ce sujet et demandent un retour de ce qui a été dit à la communauté des communes. Bernard RAFFIÉ indique que le projet a été présenté au bureau de la communauté et que Cancon va faire la même démarche.

Olivier DOURTHE demande quels sont les médecins de Cancon qui vont venir à Monflanquin. Monsieur le Maire rédit aucun, le projet ne concerne que les professions médicales et paramédicales monflanquinoises.

Rémy PATFOORT se demande s'il est possible d'avoir deux maisons médicales à si petite distance. Monsieur le Maire demande au Docteur VIVIER s'il peut faire part de son avis. Le Docteur VIVIER indique que bien entendu il n'est pas envisageable de créer une structure par commune mais une par canton oui si elle correspond aux besoins. Il s'agit de faciliter l'installation de jeunes médecins en leur proposant des structures et la possibilité de travailler en groupe.

Philippe FURLAN confirme la nécessité d'un accord préalable des médecins et souhaite la réunion des paramédicaux pour l'élaboration de la suite. Monsieur le Maire confirme que tout le monde sera consulté et que le plan établi par le CAUE n'est qu'une étude pour s'assurer de la faisabilité de l'opération.

Nathalie FOUNAUD-VEYSSET demande pourquoi ne pas avoir demandé une étude sur le site du collège. Monsieur le Maire explique que la présence d'un étage augmentait le coût de l'opération. Olivier DOURTHE indique avoir une réserve sur le choix du lieu car encore favorable au bas du village. Monsieur le Maire confirme cette divergence sur le lieu d'implantation qui est connue depuis la campagne électorale.

Questions du public : La subvention de 800 000 Euros accordée par le Ministre concerne Monflanquin seulement ? Y aurait-il 4 maisons médicales sur les 4 cantons ?

Monsieur le Maire répond que cette subvention est attribuée à Monflanquin et que chaque canton pourrait réaliser un tel équipement.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le projet de délibération. Olivier DOURTHE demande à en avoir une copie et aurait voulu avoir connaissance du texte précis même si ce n'est pas obligatoire, avec la convocation. Il demande à Monsieur le Maire une suspension de séance pour se concerter avec ses colistiers. Accord de Monsieur le Maire. Interruption de séance à 22 h 15, retour de la minorité à 22 h 20.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération sur la maison médicale pluridisciplinaire et demande à voter sur ce texte. Eric CANCEL demande s'il est possible de découper la délibération. Monsieur le Maire répond qu'elle fait un tout. Olivier DOURTHE indique que la minorité s'abstiendra sur ce vote, non pas sur la réalisation mais sur le lieu de l'implantation et le transfert de compétence à la communauté des communes. Votants : 19, abstentions : 6, voix pour : 13, voix contre : 0.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **TRAVAUX (Jacques LABROUE)**

La dernière réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> Février. Les chantiers en cours concernent :

- la zone artisanale pour laquelle l'ordre de service est signé. Le début des travaux est programmé ce mois-ci, le chantier est prévu pour être livré avant l'été.
- l'église : durée des travaux 2 mois (mars-avril) si pas de mauvaise surprise.

- le Trésor Public : les travaux viennent de commencer, leur durée prévisionnelle est de 6 mois.
- voie et parking ex Casino : les consultations sont lancées. Les entreprises doivent répondre en Février.
- Place du Levant : un puits a été découvert au pied du marronnier mort. Il est proposé de reconstruire une margelle et de le fleurir. Accord unanime.
- marchés Trésor Public : la commission propose de retenir l'entreprise VEYRET pour le lot menuiserie (19 114 € H.T.), l'entreprise BAZZOLI (2 809,86 € H.T.) pour le lot carrelage en remplacement de l'entreprise GIRARDI en liquidation judiciaire. Votants : 19, abstentions : 6, voix pour : 13, voix contre : 0. Le coordonnateur de sécurité du chantier doit également être retenu. Après consultation, il est proposé de retenir Monsieur MARFISI pour un prix de 1 260 € H.T. Votants : 19, abstentions : 6, voix pour : 13, voix contre : 0.
- P.V.R. au lieu-dit « Le Laurent » : pour pouvoir construire à ce lieu-dit, il est nécessaire de faire réaliser un renforcement et une extension du réseau d'eau. Les riverains sont d'accord pour participer au coût de cette extension. Le Conseil Municipal décide de lancer ce chantier (coût : 38 873,93 € H.T.). Votants 19, pour 19, contre 0 ;

Olivier DOURTHE demande des nouvelles des vestiaires du rugby. Jacques LABROUE indique que le dossier n'est toujours pas clos. Peut-être récupérera t-on des fonds de l'assurance, de la retenue de garantie pour payer la réparation des malfaçons ? Pour l'instant, nous sommes dans l'attente.

### **EDUCATION (Sylvie ANDRIEU)**

Les ordinateurs sont installés à l'école primaire. Le dossier d'agrément pour la piscine de Monforme est déposé à l'Inspection Académique.

### **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (Sylvie ANDRIEU)**

Le stationnement minute sur la place fonctionnera dès la semaine prochaine. La commission travaille sur le règlement de la vente au déballage et sur les installations de terrasses. La signalétique de la zone artisanale du Lidon avance, un devis sera fourni à la fin du mois. Pour la bastide, des négociations sont en cours pour une pré-étude.

### **SPORTS ET LOISIRS (Edith WEICK)**

Monflanquin accueillera l'édition 2011 du tournoi de foot des Plus Beaux Villages de France. Eric SARRAZI et son club se mobilisent pour cette manifestation où il faudra recevoir environ 400 personnes. La commission a réactualisé le planning du gymnase et prépare une liste des critères pour l'attribution des subventions.

### **CHEMINS (Bernard RAFFIÉ)**

La visite des chemins a montré qu'ils ont mieux supporté l'hiver que ce qui était prévu. Il y aura bien sur des remises en état à réaliser, des fossés à reprendre, des chemins à refaire. La liste sera arrêtée prochainement (avec l'étude des devis).

Il est demandé à la communauté des communes la réfection des rues Saint Nicolas (partie basse) et des Arcades (partie ouest). Les rues traitées seront rabotées et rénovées jusqu'au trottoir avec un caniveau central pour la rue des Arcades et des branchements d'eaux usées ajoutés rue de l'Union. Eric SARRAZI donne des précisions sur ces travaux pour lesquels la programmation est demandée avant l'été. Une deuxième tranche (rue du Laurès - rue de l'Union) sera demandée pour 2011.

L'aire pour camping-car est retardée à cause des intempéries. L'entreprise prévoit les travaux pour la fin Avril.

Chemin de baleilles : l'étude topographique est terminée ; Une réunion est prochainement prévue pour poursuivre le dossier.

Chemins de randonnée : la réfection de 2 chemins sera confiée aux Chemins Verts de l'Emploi, celui au-dessus de « Lacarrère » et de « Lakanal ».

### **FLEURISSEMENT (Claire VIDAL)**

Les aménagements se poursuivent au jardin médiéval et au carrefour de l'abattoir près de la fenêtre en pierre. GAMM VERT fournira des plants de vigne et un ancien cuvier.

## **AIDE SOCIALE (Claire VIDAL)**

Le C.C.A.S. est intervenu à différentes reprises pour suivre des familles en difficulté, en liaison avec le Centre Médico-Social de Fumel.

Une subvention de 300 € a été attribuée à l'antenne communale de France Parkinson ; Le Secours Populaire a constaté une augmentation importante de ses interventions et demande une subvention plus élevée pour 2010.

La commission étudie une éventuelle mise en place de navette entre le village, le lotissement et la zone commerciale.

Christine GONZATO-ROQUES demande que les enseignants soient destinataires d'un protocole écrit sur les démarches à effectuer en cas de difficulté de paiement de la cantine.

Le groupe chargé de l'analyse des besoins sociaux a quasiment fini le recueil des données. Claire VIDAL précise que la loi demande effectivement la mise en place d'une analyse des besoins sociaux mais que très peu de communes ont à ce jour réalisé cette étude. Christine GONZATO-ROQUES précise que 30 % des communes en France ont réalisé cette étude. Olivier DOURTHE indique que ce n'est pas parce que cela ne se fait pas ailleurs que l'on ne doit pas le faire. La population communale en a besoin car 30 % des administrés ne paient pas d'impôts sur le revenu, le secours populaire voit ses bénéficiaires augmenter et cela est intéressant pour la future maison médicale.

Claude TEILLET demande réponse de la lettre envoyée par la M.J.C. au C.C.A.S. Claire VIDAL précise qu'elle a effectué une réponse orale au secrétariat de la M.J.C.

La M.S.A. organise une campagne de prévention des accidents du 13 au 20 Mars. Une expo sera installée à la salle des fêtes ; Les scolaires la visiteront.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec la D.D.T. (ex D.D.E.) pour l'assistance technique pour des travaux de voirie. Montant annuel : 1 817 €. Accord du Conseil Municipal. Votants 19, Pour 19, Contre 0.

- Sinistrés d'Haïti : proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 €. Votants 19, Pour 19, Contre 0. Le versement s'effectuera par le biais de l'Association des Maires de France.

- Elections régionales 14 et 21 Mars : Les conseillers participeront à la tenue des bureaux de vote toute la journée : 2 représentant la majorité, 1 la minorité.

- P.V.R. « Camp de Piquet » : le contrôle de légalité demande de revoir la délibération relative à la P.V.R. sur ce secteur en prenant en compte les terrains des deux côtés de la voie sur une même largeur de 80 mètres et en listant les propriétaires concernés. Claude TEILLET, concerné, ne participe pas au vote. Votants 18, Pour 18, Contre 0.

- P.V.R. « Mélis » : Olivier DOURTHE demande si on peut l'informer sur le dossier. Jacques LABROUE fait l'historique de cette affaire qui a débuté en 2006 et dont on ne sait ce qu'il adviendra.

Séance levée à 23 h 35

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

**Valérie BOISSERIE**

**Francis BORDES**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance Ordinaire du **10 Février 2010**

**Objet :**  
Maison médicale  
pluridisciplinaire  
-----

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents :

**Présents** : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

Votants : 19

Abstentions : 6

Exprimés : 13

voix pour : 13

voix contre : 0

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de la maison médicale pluridisciplinaire. Il présente l'étude préalable de faisabilité préparée par le C.A.U.E. et demande aux conseillers municipaux de délibérer sur la suite à donner à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime, remercie les médecins qui ont participé à l'élaboration du projet, et :

- **APPROUVE** la réalisation d'une maison médicale sur le territoire communal dont le coût estimé est d'environ 1 700 000 € Hors Taxes ;

- **CHOISIT** d'implanter cette réalisation sur le site de l'école primaire actuelle ;

- **DEMANDE** que ce projet soit porté par la communauté des communes.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

**Francis BORDES**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance Ordinaire du **10 Février 2010**

**Objet :**  
Marchés travaux  
Trésor Public

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

**Présents :** M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCE, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

Votants : 19

Abstentions : 6

Exprimés : 13

voix pour : 13

voix contre : 0

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 16 Décembre 2009 décidant de retenir les entreprises pour les travaux d'amélioration et d'extension du Trésor Public. Il indique que l'entreprise GIRARDI, retenue pour le lot 7 - carrelage, est en liquidation judiciaire et ne pourra honorer son engagement. Il propose de retenir l'entreprise classée en 2<sup>ème</sup> position pour ce lot. Le lot 3 - menuiserie - ayant été déclaré infructueux, les consultations menées ont été étudiées par la commission qui propose de retenir l'entreprise VEYRET.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur la suite à donner à ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
3 Menuiserie	VEYRET	19 114,00	22 860,34
7 Carrelage	BAZZOLI	2 809,86	3 360,59

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ;

- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la régie Actions Economiques, article 2313.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance Ordinaire du **10 Février 2010**

**Objet :**  
Travaux Trésor Public  
Mission S.P.S.

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

-----  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

**Présents** : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

Votants : 19

Abstentions : 6

Exprimés : 13

voix pour : 13

voix contre : 0

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions des cabinets FOLTRAN, MARFISI, RAFFIN et ZANETTE, sollicités pour la mission coordination Santé Protection Sécurité du chantier de réaménagement et d'extension du Trésor Public. Il demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** de retenir l'offre du cabinet MARFISI pour la mission S.P.S. des travaux de réaménagement et d'extension du Trésor Public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante d'un montant de 1 260 Euros Hors Taxes (1 506,96 € T.T.C.) ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la régie Actions Economiques, article 2313.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

**Francis BORDES**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **10 Février 2010**

**Objet :**

P.V.R.

Le Laurent

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

voix pour : 19

voix contre : 0

**Présents** : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire indique que les études préalables montrent la nécessité de faire réaliser une extension du réseau d'eau au lieu-dit « Le Laurent » pour permettre la construction d'habitations.

Il apparaît que le coût des travaux nécessaires serait d'environ 18 000 € à charge de la commune. Monsieur le Maire propose la mise en place d'une participation pour voies et réseaux sur ce secteur et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau au lieu-dit « Le Laurent » et la mise en place d'une P. V. R., conformément aux articles L.332-11-1 et 11-2 du Code de l'Urbanisme et au principe instauré sur le territoire communal par délibération du 11 mars 2002 ;
- **DECIDE** d'adapter la largeur de la bande des terrains desservis de part et d'autre de la voie à 100 mètres, compte tenu des circonstances locales (profondeur de la zone constructible) ;
- **DECIDE** d'exclure de l'assiette des terrains, durablement et définitivement inconstructibles à cause de la présence d'un ravin et l'interdiction de tout accès par la route départementale ;
- **FIXE** ainsi qu'il suit la participation demandée à chaque riverain :

Propriétaires	Parcelles	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Participation P.V.R.
PHILIPPOT	CD 68, 69, 70, 71, 72 (p)	17 000	9 350
KUMOLKA	CD 204, 205, 206 (p)	5 000	2 750
GARDET Alain	CD 220 (p)	3 200	1 760
ZIMMER	CD 228 (p)	2 500	1 375
GARDET Eric	CD 76, 77, 78 (p), 79 (p)	5 400	2 970
		33 100	18 205

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire,**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance Ordinaire du **10 Février 2010**

**Objet :**

Assistance technique  
de l'Etat (ATESAT)

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

**Présents :** M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

Votants : 19

Exprimés : 19

voix pour : 19

voix contre : 0

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire rappelle que l'ex Direction Départementale de l'Equipement pouvait fournir une assistance technique pour des travaux de voirie aux communes éligibles qui le souhaitaient.

La Direction Départementale des Territoires propose à son tour cette assistance : mission de base et mission complémentaire « étude et direction de travaux de modernisation de la voirie < à 30 000 € H.T. pour une rémunération forfaitaire et globale de 1 877,61 € ».

Monsieur le Maire souhaite que la commune bénéficie de cette prestation et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention permettant l'assistance des services de la Direction Départementale des Territoires dans le domaine de la voirie (ATESAT) ;

- **S'ENGAGE** à payer la redevance correspondante fixée à 1 877,61 € pour 2010 ;

- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget 2010 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

Département  
de  
LOT-ET-GARONNE

-----  
Arrondissement  
de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
-----

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance Ordinaire du **10 Février 2010**

**Objet :**  
Attribution de subvention  
exceptionnelle  
-----

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

**Présents :** M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

Votants : 19

Exprimés : 19

voix pour : 19

voix contre : 0

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire rappelle le terrible séisme qui vient de frapper l'île de Haïti et propose de s'associer à l'action « Sinistrés de Haïti » mise en place par l'Amicale des Maires du Lot-et-Garonne.

Il demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 Euros (sept cents euros) en faveur des sinistrés de Haïti ;

- **INDIQUE** que ces fonds seront versés sur le compte « Sinistrés » de l'Amicale des Maires spécialement ouvert à cet effet ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget 2010 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,**

**Francis BORDES**

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du **10 Février 2010**

**Objet :**

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

P.V.R.

Camp de Piquet

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Votants : 18  
Abstentions : 0  
Exprimés : 18  
voix pour : 18  
voix contre : 0

**Présents :** M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des observations formulées par le contrôle de légalité sur la délibération du 10 novembre 2009 relative à la P.V.R. Camp de Piquet.

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur TEILLET, concerné par le sujet ne participe ni au débat, ni au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **CONFIRME** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'électricité et de voirie au lieu-dit « Camp de Piquet » et la mise en place d'une P. V. R. sur le secteur, conformément aux articles L.332-11-1 et 11-2 du Code de l'Urbanisme et au principe instauré sur le territoire communal par délibération du 11 mars 2002 ;

- **FIXE** ainsi qu'il suit la participation demandée à chaque riverain (80 mètres de part et d'autre de la voie, 0,17 € le m<sup>2</sup> pour la voirie, 0,33€ le m<sup>2</sup> pour l'électricité) :

Propriétaires	Parcelles	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Participation P. V. R. (en €)		
			Voirie	Electricité	Total
MERLINO	BE 284 (p)	700	119	231	350
COUDERC	BE 327 (p)	3 600	612	1 188	1 800
BOISGUERIN	BE 9 (p), 10 (p), 294 (p), 296 (p), 300 (p)	7 700	1309	2 541	3 850
ENSINK	AO 829 (p)	800	136	/	136
CIPIERE	AO 830 (p)	4 000	680	/	680
TEILLET	BE 158 (p), 159 (p), 157 (p)	6 400	1 088	/	1 088
GFA Bois Joli	BE 124 (p)	4 400	748	/	748
			4 692	3 960	8 652

- **INDIQUE** que le montant de cette participation sera réactualisé à partir de janvier 2011 en fonction de l'indice du coût de la construction.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire,**